

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES
4 Rue des Grands Moulins
88200 SAINT ETIENNE LES REMIREMONT

N° 238/26

DELEGATION
A Madame Lydie BARBAUX
4^{ème} Vice-Présidente

Le Président de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales à St Etienne les Remiremont,

VU l'article L5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Procès-verbal d'élection des Vice-Présidents, dressé lors de la réunion du conseil communautaire du 16 Avril 2026,

ARRETE

Article 1 : Madame Lydie BARBAUX, 4^{ème} Vice-Présidente, reçoit délégation, à compter du 17 Avril 2026, pour traiter sous la surveillance et la responsabilité, et au nom du Président de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, de toutes les affaires relevant des domaines suivants :

- PLUi, RLPi, SPR, Revitalisation et Cadre de Vie
(Petites Villes de demain, habitat, logement)

Article 2 : Le présent arrêté sera transcrit au Registre des Actes de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, et ampliation en sera adressée à Monsieur Le Préfet du Département des Vosges et notifié à Monsieur le responsable du service de gestion comptable de REMIREMONT, Receveur Municipal.

Fait à Saint-Etienne-Lès-Remiremont
Le 17 Avril 2026

La 4^{ème} Vice-Présidente,
Lydie BARBAUX

Le Président, VOSGES MERIDIONALES
Jean-Benoît TISSERAND
4 Rue des Grands Moulins
BP 40056
88200 REMIREMONT Cedex
COMMUNAUTE de COMMUNES

